



**Education and Early Childhood Development
Office of the Minister**

PO Box 578, Halifax, Nova Scotia, Canada B3J 2S9 • Telephone 902 424-4236 Fax 902 424-0680 • www.ednet.ns.ca

29 janvier 2018

Le 11 octobre 2017, le gouvernement a entrepris un examen du modèle administratif de son système d'éducation, mené par M^{me} Avis Glaze. Mardi, M^{me} Glaze vous a parlé de son rapport concernant un nouveau modèle d'administration de l'éducation. L'intention du rapport est claire : nous devons simplifier le système et unir nos efforts afin d'offrir à nos élèves la meilleure éducation possible.

Je crois sincèrement que les défis auxquels nous faisons face sont causés par un système fragmenté et non par les gens qui sont dans le système. Je reconnais votre service public et j'apprécie votre leadership et le dévouement de votre conseil à l'égard de nos enfants et de nos jeunes. Nous avons lu attentivement le rapport de M^{me} Glaze et il est clair que des changements systémiques immédiats à l'échelle de la province sont nécessaires.

Je vous remercie de m'avoir rencontré pour me permettre de vous aviser que nous avons accepté la recommandation de M^{me} Glaze de passer d'un système formé de neuf organismes déconnectés à un modèle cohérent et aligné qui met l'accent sur le rendement et l'apprentissage des élèves. Cette transition sera accomplie en partie par l'élimination des sept conseils scolaires régionaux élus une fois les changements structurels et législatifs nécessaires effectués. Il s'agira d'une transition considérable qui exigera la collaboration et la coopération de tous les partenaires en éducation.

M^{me} Glaze recommande que le gouvernement provincial maintienne la structure provinciale unique du CSAP, et le gouvernement accepte cette recommandation. Elle recommande également que le ministère travaille en collaboration avec le CSAP pour assurer l'alignement du programme d'études provincial pour tous les élèves de la Nouvelle-Écosse, tout en reconnaissant la responsabilité du CSAP de promouvoir la culture acadienne et la langue française en éducation.

Le CSAP continuera de relever du ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance en ce qui a trait au contrôle et à la gestion des écoles dont il est responsable, et sera toujours régi par la loi sur l'éducation (*Education Act*) et les règlements connexes, ainsi que par les directives ministérielles et les règlements du conseil (y compris le code de déontologie) et la loi sur les conflits d'intérêts municipaux (*Municipal Conflict of Interest Act*). Ces responsabilités demeurent en place pour tous les conseils et leurs membres pendant la période de transition.

Dans son rapport, M^{me} Glaze a indiqué son appréciation pour l'approche d'ouverture et de collaboration des gens consultés pendant son examen. En particulier, elle a remarqué qu'il y a une énorme volonté dans notre système d'éducation. Il nous incombe à tous de travailler ensemble pour créer un système d'administration de l'éducation qui est renforcé, cohérent et souple au profit des élèves de la Nouvelle-Écosse.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le ministre,

A handwritten signature in black ink, reading "Zach Churchill". The signature is written in a cursive, flowing style with a large initial "Z".

Zach Churchill

c conseillers

Michel Comeau

Karen Gatien